

## Initiative **zéro pertes !**

L'Alternative et la CGAS lancent une initiative cantonale pour donner un cadre à la réforme de l'imposition des entreprises: Zér0 pertes pour les ressources et les prestations publiques.

**PF17** • Un peu plus d'une année après le rejet net du peuple de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des bénéfices des entreprises (RIE3) dans les urnes, les partis de l'Alternative et la Communauté genevoise d'action syndicale prennent l'offensive et veulent concrétiser la volonté populaire. Avec le lancement de l'initiative « Zéro pertes ! », il s'agit d'empêcher qu'une future réforme se fasse sur le dos des travailleuses et travailleurs, des prestations et des services publics. Le SIT appelle à signer massivement cette initiative.

### RESPECTER LA VOLONTÉ POPULAIRE

Un an après la victoire contre RIE3, rien ne semble avoir changé. Le Conseil fédéral a modifié le nom de cette réforme en PF17 (Projet fiscal 2017), mais le fond reste le même. Quant au niveau cantonal, le Conseil d'État maintient le même cap : les pertes fiscales annoncées avoisinent toujours 365 millions de francs. Les conséquences sur les prestations à la population ne seront pas négligeables et entraîneront forcément une politique

d'austérité. Or, le peuple suisse et genevois a clairement exprimé sa volonté le 12 février 2017: il a dit NON à des pertes fiscales péjorant les prestations publiques !

### QUE PRÉVOIT L'INITIATIVE ?

Cette initiative a pour but d'inscrire dans la Constitution cantonale les limites claires auxquelles toute réforme de l'imposition doit se soumettre. Ainsi, l'initiative demande d'agir en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale,

de préserver le financement des services publics et des prestations à la population, de maintenir le niveau des recettes fiscales cantonales et communales, et de renforcer la progressivité de l'impôt.

Le contenu de cette initiative reprend donc les principes que la CGAS a posés dès le début des discussions de la table ronde organisée par le ministre des finances Serge Dal Busco réunissant l'Etat, les partis politiques et les partenaires sociaux: oui

> SUITE PAGE 4

### LES FEMMES SE MOBILISENT POUR DÉFENDRE LEURS DROITS

Des mobilisations pour faire reculer les discriminations salariales et les violences faites aux femmes au travail, à la maison, dans la rue et sur la route de l'exil. **5**

### PAPYRUS: 1093 PERSONNES RÉGULARISÉES

Avec plus d'un millier de sans-papiers régularisés, le bilan de l'opération Papyrus après une année est prometteur. **7**

### DOSSIER CAISSES DE PENSIONS PUBLIQUES

Mises sous pression par les exigences fédérales et par la droite qui rêve de les démanteler, les caisses de pensions publiques sont dans l'œil du cyclone. Résistances. **8-9**

### LICENCIÉE EN RAISON DE SA GROSSESSE

Un cas grave de discrimination, qui par ailleurs, révèle les travers de l'hôtellerie-restauration, un secteur qui surexploite les travailleuses. **11**

### INTERVIEW

Entretien avec Véronique Ducret, du 2<sup>e</sup> Observatoire, à l'occasion du lancement d'une pétition demandant des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement sexuel. **13**


# Billet de la présidence

Il s'est tenu à Genève du 9 au 18 mars derniers, la 16e édition du Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH): projections de films ou de documentaires thématiques, tenue de débats publics, lectures ou expositions. La directrice du festival s'interrogeait dans son message d'accueil: «Aujourd'hui, comment se déclenche l'engagement? Qu'est-ce qui rend une situation insupportable?» Des esquisses de réponses à des problématiques qui touchent aussi le monde du travail et qui occupent notre syndicat, tels que le travail domestique, la migration ou encore le revenu universel de base.

La projection du documentaire «A Woman Captured» était suivie d'une discussion sur l'esclavage domestique à Genève. Le film «Crash Test Aglaé», un road movie, abordait comme une satire sociale le thème de la délocalisation. Le documentaire-fiction «Stranger in Paradise» critiquait de manière aigüe l'absurdité des politiques d'asile dans notre continent: l'Europe tour à tour sévère, bienveillante et réelle. Un écho à un reportage récent d'un quotidien genevois sur «La Pista», ancienne piste d'aéroport dans les Pouilles (Italie), utilisée durant la Seconde guerre mondiale pour combattre les nazis mais où squattent de nos jours des migrant-e-s refoulé-e-s (de Suisse également) et démunis-e-s qui sont embauché-e-s comme «esclaves» de la tomate pour 3.50 euros de l'heure.

Le panorama du FIFDH est plus vaste encore mais est propice à l'évocation, dans la même veine internationaliste, de la publication par la Confédération syndicale internationale de l'indice CSI 2017 des droits des travailleurs-euses dans le monde. Cet indice recense les infractions ou actions dont sont victimes les syndicats et leurs représentant-e-s.

A sa lecture, la Suisse figure dans la catégorie 2 des «violations réitérées des droits syndicaux»: les violations les plus faibles étant notées 1 et les plus crasses 5+. Oui, nos droits sont soumis ici à des attaques répétées des pouvoirs publics et/ou des entreprises et ce qui rend difficile la lutte pour de meilleures conditions de travail.

Mais c'est pourquoi notre engagement syndical se maintient, car c'est insupportable! 

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Les irresponsables **p3**

### ACTUALITÉS

Du plan Berset au plan B, cherchez la différence... **p4**

Les femmes se mobilisent pour défendre leurs droits **p5**

Une vraie rente-pont doit rejoindre l'autre rive **p5**

Le Conseil national à l'assaut des plus précaires **p6**

Coups budgétaires en Ville de Genève **p6**

NON massif à «No Billag» **p6**

Davantage de logements au Petit-Saconnex **p6**

1093 personnes régularisées **p7**

Une commission du Conseil National à la dérive **p7**

### DOSSIER

Combats pour défendre les retraites **p8**

Remède de cheval

pour caisse en bonne santé **p9**

Un facteur déterminant: la mobilisation **p9**

### SECTEURS

On efface tout et on recommande **p10**

Sous-traitance limitée **p10**

Licenciée en raison de sa grossesse, elle lutte pour ses droits! **p11**

Coup de force aux Services informatiques de l'Etat **p11**

Mai 68, c'est aussi notre histoire **p12**

Antimilitarisme et renouveau syndical à Genève **p12**

### ENTRETIEN

Que la honte change de camp! **p13**

### ANNONCES

**p14-15**

### EN ACTION

Un 8 mars combatif **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

### PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

#### Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

#### Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2<sup>e</sup> étage

#### Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

#### Service des impôts

permanence impôts à la source  
mercredi de 15 h à 18 h au 4<sup>e</sup> étage

déclaration: sur rendez-vous  
pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

### CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets: lundi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3<sup>e</sup> étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

### CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

# Les irresponsables

Depuis l'ouverture au printemps 2016 de la table ronde sur le projet de mise en œuvre cantonale de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE3), à l'audition de la Communauté genevoise d'action syndicale par la Commission des finances du Grand Conseil sur ce même objet en février de cette année, Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du département des finances, apostrophe invariablement les syndicats avec le même argument qu'il pense être imparable: en refusant d'accepter de faire des cadeaux fiscaux monumentaux aux grandes entreprises, les syndicats seraient les fossoyeurs de 60 000 emplois à Genève. Irresponsables syndicats!

Son raisonnement est simple, pour ne pas dire simpliste: en ne nous soumettant pas au diktat de quelques multinationales qui exigent de fixer le taux d'imposition cantonal à 13,49 %, toutes les entreprises aujourd'hui au bénéfice de privilèges fiscaux (pudiquement nommés « statuts fiscaux ») déguerpissent chez nos voisins vaudois, zougois, ou singapouriens. Et dans leur sillage, leurs fournisseurs et entreprises partenaires, des banques aux entreprises de nettoyage en passant par la logistique et les pépiniéristes décorant leurs locaux désormais vides, se retrouveront également à la rue, orphelins de leur seuls et uniques client-e-s. Mais ce n'est pas tout: l'effet domino se répandra sur toutes l'économie, car leurs employé-e-s n'iront plus manger dans nos restaurants, n'iront plus se faire couper les cheveux dans le quartier, n'iront plus faire le plein de leurs voitures dans nos stations-services, et pour les plus fortuné-e-s d'entre eux-elles, iront faire construire leur piscine ailleurs, etc., etc., etc. Et voilà dépeint, à coups de grosses ficelles en aiguilles, le scénario cataclysmique de 60 000 emplois à la trappe, irresponsables syndicats!

Seulement voilà, le 1<sup>er</sup> mars de cette année, un quotidien local nous informait de deux nouvelles: Corteva Agriscience, un géant américain de l'agrochimie, regroupe ses branches tessinoise et zurichoise à Genève pour y déployer son siège Europe – Afrique – Moyen-Orient. Mais pourquoi diable ne se sont-ils-elles pas installé-e-s sur Vaud, qui contrairement aux irresponsables genevois-es, a déjà décidé de tailler son taux d'imposition en deux? « Nous devions choisir entre Genève, Horgen (ZH) et Manno (TI).

La fiscalité n'a de loin pas suffi à faire pencher la balance. Bien d'autres facteurs – notamment la facilité de recruter à l'étranger – ont pesé », avance le porte-parole tessinois de l'entreprise dans les pages de ce quotidien genevois. On notera que Vaud ne figure même pas dans les choix possibles, probablement parce que deux déménagements valent mieux que trois, et... que « la fiscalité n'a de loin pas suffi faire pencher la balance ». Et pan! L'effet dépeint comme quasi-automatique entre fiscalité et implantation/délocalisation prend un sérieux coup.

La deuxième nouvelle est celle du départ d'une autre multinationale américaine, Incyte, spécialisée dans les traitements contre le cancer (tout lien avec l'autre multinationale susmentionnée est purement fortuit), qui quitte Genève pour Vaud. Premier motif: pas de terrain disponible à Genève pour y installer l'usine qu'elle souhaite construire. Et pan, un autre uppercut à l'argument fiscal! L'adversaire parvient toutefois à riposter, car il y a également un motif fiscal à ce déménagement sur Vaud: pendant une dizaine d'années, la multinationale y sera... exonérée d'impôts. Mais le coup rate sa cible, car on comprend bien pourquoi Serge Dal Busco et la droite ne se sont pas servis de cet exemple pour démontrer qu'ils-elles

« Faudrait-il raser les écoles et subventionner les multinationales? »

auraient raison: à ce tarif-là, que devrait faire Genève pour être concurrentiel avec Vaud? Raser des écoles pour libérer des terrains et subventionner les multinationales?

Ce va-et-vient de multinationales démontre à l'évidence deux choses. D'abord que la menace de milliers de pertes d'emplois brandie par la droite patronale et son serviteur Serge Dal Busco n'est absolument pas crédible, et ensuite que les irresponsables sont ailleurs: du côté de celles et ceux qui alimentent cette concurrence fiscale désastreuse pour les finances publiques, l'emploi, et le bien commun. Les irresponsables sont celles et ceux qui acceptent d'amputer les services publics de 350 millions et plus par an, alors que la population vieillit et que le travail se précarise de plus en plus sous les coups de butoir des politiques patronales. Les irresponsables, ce sont celles et ceux qui veulent accroître les inégalités plutôt que les réduire, faire des cadeaux aux grandes entreprises et à leurs actionnaires plutôt que de rendre aux travailleurs-euses une part de la richesse qu'ils-elles produisent, celle qui devrait leur revenir.

Parce que leurs menaces ne nous font pas peur, refusons PF17 et signons l'initiative « Zéro pertes ». ♦

Davide De Filippo

## RETRAITES

# Du plan Berset au plan B, cherchez la différence...

Augmentation de l'âge de la retraite des femmes, « encouragement » à travailler jusqu'à 70 ans pour toutes et tous, et augmentation de la TVA antisociale. Le Conseil fédéral va droit au mur.

**Prévoyance** • Entre le plan Berset et le plan B que ce dernier a présenté à la presse le 2 mars, il faut chercher pour trouver la différence. Certes, le paquet du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier est déficé pour remettre à plus tard la réforme de ce dernier, tandis qu'on laisse les assurances continuer à faire leur beurre sur le dos des travailleurs-euses et des retraité-e-s. Mais pour l'AVS, le Conseil fédéral entend repartir à l'assaut des femmes sans écouter le message pourtant clair qu'elles ont envoyé à l'occasion du vote contre PV2020. Et côté financement, c'est à nouveau l'augmentation, massive cette fois-ci, de la plus antisociale des taxes, la TVA.

## TRAVAILLEZ PLUS, MESDAMES

Le Conseil fédéral soumettra à consultation d'ici l'été prochain un nouveau projet prévoyant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, qui fera économiser 1,85 milliards de francs au fonds AVS. Le conseiller fédéral Alain Berset se veut rassurant : une « compensation sera prévue », à l'adresse des plus bas revenus, croit-on comprendre entre les lignes. On n'en saura pas plus pour l'instant, si ce n'est qu'il envisage trois variantes, l'une à hauteur de 400 millions en utilisant les recettes de la TVA, une autre à 800 millions, et une troisième à

1,1 milliard, qui coûterait encore 0,3 points de TVA supplémentaires ainsi qu'une augmentation de 0,13 % de cotisations salariales. En clair, il s'agirait de « compensations » toutes financées principalement par les salarié-e-s, et dont la variante la plus élevée laisserait à charge des seules travailleuses 750 millions d'économies. Quant à la variante la plus basse, elle ferait porter l'effort d'économies sur le dos des femmes à 1,55 milliard de francs ! Et tout cela alors que dans le même temps, la droite enterre quasiment toute perspective d'améliorer la lutte contre les inégalités salariales dont sont encore victimes les femmes (voir en page 5). Dans ces conditions, parler de « compensations » serait presque insultant.

## RETRAITES « FLEXIBLES » ?

En matière de retraites, les termes « flexibilité » et « encouragement à la retraite » sont d'ordinaire associés à la retraite anticipée. Or, alors que deux tiers de retraité-e-s en Suisse ne parviennent déjà pas à toucher aujourd'hui la rente maximale AVS au terme de leur carrière professionnelle, toute possibilité d'anticipation par rapport à l'âge AVS actuel restera un vœu pieu si elle n'est pas accompagnée d'une augmentation substantielle des rentes, ce que le Conseil fédéral refuse d'envisager.



Mais sous la coupole fédérale, le terme « flexibilisation » prend manifestement le sens inverse : celui de mesures visant à repousser l'âge de la retraite. Pour le Conseil fédéral, on pourra « combler les lacunes de cotisation » en... travaillant jusqu'à 70 ans. L'AVS ne garantit pas une retraite décente ? Qu'à cela ne tienne, il suffit de ne pas la prendre et de travailler plus longtemps. Les chômeurs-euses de plus de 55 ans apprécieront.

## SALARIÉ-E-S À LA CAISSE

L'objectif de ce projet est clair : renforcer le financement de l'AVS, et non améliorer les rentes. Outre les économies que le Conseil fédéral compte réaliser en relevant l'âge de la retraite, le projet prévoit une augmentation de la TVA de 1,7 point. Alors que ce même Conseil fédéral s'apprête à nouveau à faire des cadeaux fiscaux monumentaux aux grandes entreprises avec PF17, c'est encore dans la poche des salarié-e-s qu'il vient taper avec un relèvement de la taxe la plus antisociale qui soit.

Ce plan B risque donc bien de connaître le même sort que le plan Berset : un non sec et sonnante de la part du peuple. ♦

Davide De Filippo

## > SUITE DE LA PAGE 1

# Initiative zéro pertes !

à la suppression des statuts fiscaux, mais sans pertes de revenus fiscaux pour les prestations publiques.

## GARANTIR LA CRÉATION D'EMPLOIS

A travers ces principes constitutionnels forts, l'initiative entend garantir la création d'emplois. En effet, en matière de relance économique, un maintien ou une augmentation des dépenses publiques a un impact deux fois supérieur à une baisse de la fiscalité. Plus de 60 % des entre-

prises ne paient pas d'impôt sur le bénéfice car elles n'en dégagent pas ou peu. Rien ne changera si leur imposition est diminuée : elles ne créeront aucun emploi supplémentaire. En revanche, le maintien des dépenses publiques, demandé par cette initiative, permettra de créer des emplois directs et indirects, notamment par le biais des marchés publics. Un État qui conserve sa capacité de développement et d'investissement est un État qui crée des emplois dans le service public

comme dans le secteur privé, sans risques de délocalisations.

## POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES RICHESSES

L'impôt est un mécanisme de répartition des richesses : chacun-e contribue, les entreprises aussi, à hauteur de sa fortune et de ses revenus, au financement de services au bénéfice de l'ensemble de la population. Notre qualité de vie est ainsi étroitement liée à la capacité de l'État à financer l'ensemble des prestations délivrées à la population : les écoles, les crèches, les formations, l'université, les hôpitaux, les EMS, les transports publics ou encore le contrôle du marché du travail dépendent des recettes des

impôts. Avec le vieillissement de la population et la précarisation d'un nombre toujours plus important de travailleurs-euses, les besoins sociaux et financiers s'accroissent. Il est donc nécessaire de préserver la capacité financière de l'État. Une réforme de l'imposition doit aller en ce sens, et non répondre aux intérêts privés de quelques grandes entreprises qui réalisent des millions de bénéfices. ♦

Comité d'initiative « Zéro pertes ! », adaptation SITinfo.

TÉLÉCHARGEZ L'INITIATIVE SUR [SIT-SYNDICAT.CH](http://SIT-SYNDICAT.CH), ET RENVOYEZ LA FEUILLE AU PLUS VITE, MÊME INCOMPLÈTE.

## JOURNÉE DU 8 MARS

# Les femmes se mobilisent pour défendre leurs droits

Des mobilisations pour faire reculer les discriminations salariales et les violences faites aux femmes au travail, à la maison, dans la rue et sur la route de l'exil.

**Egalité** • Cette année encore, les raisons de se mobiliser étaient nombreuses en cette journée de lutte pour les droits des femmes. Les organisations ont revendiqué un renforcement du dispositif de protection contre le harcèlement sexuel et la violence faites aux femmes. Elles ont exigé l'arrêt immédiat du renvoi des femmes et des personnes LGBTIQ, au nom des accords Dublin, qui cherchent refuge en Suisse après avoir subi des viols et des violences dans leur pays ou sur la route de l'exil. En Espagne, une grève spectaculaire a été suivie par 5,9 millions de personnes pour défendre l'égalité salariale et dénoncer le harcèlement et la violence faites aux femmes. Des revendications somme toute similaires dans le monde entier. Des centaines de personnes se sont aussi rassemblées dans toute la Suisse, à Genève comme à Berne, pour fustiger la décision du Conseil des Etats de renvoyer en commission le projet d'instaurer des contrôles de l'égalité salariale dans les entreprises.

## STOP AU DUMPING SALARIAL SUR LE DOS DES FEMMES

Les Chambres fédérales discutent en ce moment de la révision de la loi



sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) qui instaure une analyse partielle de l'égalité des salaires. Sans contrôle ni sanction, cette révision doit être grandement améliorée pour espérer atteindre son but. La composition du Parlement, majoritairement hostile à toute réglementation en faveur des femmes et des salarié-e-s, mais aussi majoritairement masculine et bourgeoise, laisse présager le pire, voire l'enterrement pur et simple de la révision.

## LES HOMMES BOURGEOIS SE LIGUENT CONTRE LES FEMMES

Le projet de révision de la LEg prévoit que les entreprises qui occupent au moins 50 employé-e-s devront effectuer une analyse de l'égalité salariale tous les 4 ans, la faire vérifier par un tiers et informer du résultat leur personnel. Cela ne concernera que 2% des entreprises et 54% des employé-e-s. Le rapport d'analyse ne portera que sur les discriminations systématiques et les données ne seront pas indivi-

dualisées. Le projet ne prévoit aucun contrôle de la part de l'Etat sur la réalisation effective de cette analyse et il ne prévoit pas non plus de sanction pour les entreprises qui ne s'y conformeraient pas. Le projet n'envisage pas non plus d'obligation pour les entreprises de remédier aux discriminations constatées. Si elles ne prennent pas de mesures correctives, les longues procédures individuelles devant un tribunal resteront nécessaires pour faire appliquer l'égalité salariale. Le projet est ressorti encore affaibli de la commission du Conseil des Etats, puisqu'elle a porté l'obligation d'analyser les salaires qu'aux entreprises de plus de 100 employé-e-s (moins de 1% des entreprises). Elle a même prévu d'abolir la loi après 12 ans. Mais même comme cela, le Conseil des Etats n'en a pas voulu, et a décidé de renvoyer le paquet en commission.

## RENFORÇONS NOS LUTTES

Pour faire cesser les discriminations salariales, les femmes exigent maintenant des mesures légales efficaces. Elles veulent la transparence des salaires, des contrôles efficaces, sous surveillance de la Confédération, de toutes les entreprises, et des sanctions dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas le droit des femmes. Les syndicats doivent être partie prenantes de la mise en œuvre de l'égalité salariale. La lutte doit s'intensifier en Suisse, si nous voulons des changements concrets. Les syndicats prévoient déjà des mobilisations tout au long de l'année. Le 14 juin 1991, les femmes suisses ont fait grève. Faudra-t-il remettre ça pour être prises au sérieux? ♦

Valérie Buchs

## CHÔMAGE

# Une vraie rente-pont doit rejoindre l'autre rive

Pour en finir avec la dégradation des conditions de vie, le SIT se bat pour une vraie rente-pont pour les chômeurs-euses à 3 ans de l'âge de la retraite.

**Projet de loi** • Les incitations aux employeurs à engager les salarié-e-s de plus de 50 ans ne portent pas leurs fruits. Chercher un emploi alors que l'on est proche de l'âge de la retraite se révèle mission impossible. Et à la fin du droit aux indemnités de chômage, après avoir déjà subi une perte de revenu car les indemnités de chômage couvrent 70 ou 80% de l'ancien salaire brut, pour beaucoup c'est le coup de massue et le recours aux prestations de l'aide

sociale qui dégrade fortement les conditions de vie financières et sociales. Le Conseil d'Etat semble avoir compris qu'il est essentiel de prendre des mesures novatrices pour éviter le recours à l'aide sociale et la spirale de la pauvreté. Cette mesure s'appelle rente-pont pour les chômeurs-euses en fin de droit proches de l'âge de la retraite. L'idée est bonne, mais le pont s'arrête au milieu du gué.

Il s'agit d'une allocation versée par l'Etat pour per-

mettre de vivre dignement en attendant la retraite et sans passer par l'aide sociale. Mais dans son projet de loi déposé le 24 janvier 2018 devant le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ne va pas assez loin, et la mesure proposée risque de rater sa cible. S'inspirant du canton de Vaud où la mesure existe depuis 2011, il propose de verser une allocation financée par l'Etat équivalente au montant des dernières indemnités de chômage aux chômeurs-euses en fin de droits à 3 ans de l'âge légal de la retraite. Mais au lieu de préconiser le versement de l'allocation durant 3 ans, il s'arrête à mi-chemin et propose de couvrir seulement 18 mois... Le « pont » prévu par le Conseil d'Etat n'est ainsi plus qu'un demi-pont, et la mesure rate sa cible. Pour obtenir une vraie rente-pont couvrant la totalité des 3 ans et un montant d'allocation qui permet de vivre dignement (à Genève 4 000 francs mensuels sont un minimum), il est ainsi nécessaire de se battre avec et pour les chômeurs-euses. Le SIT le fera. ♦

Manuela Cattani

## SÉCURITÉ SOCIALE

# Le Conseil national à l'assaut des plus précaires

Flicage des assuré-e-s, restriction d'accès aux prestations complémentaires et réduction de ces dernières, la droite est à l'offensive.

**Austérité** • Cette session printanière du Conseil national donne la nausée. La droite poursuit inlassablement son entreprise de démolition méthodique de l'édifice de protection sociale des travailleurs-euses. Coup sur coup, le Conseil national a d'abord voté une base légale permettant d'espionner les bénéficiaires de prestations d'assurance, puis s'est attaqué aux prestations complémentaires AVS/AI pour en réduire l'accès et le montant. Ces projets de lois repartent maintenant au Conseil des Etats, mais les intentions de ce dernier ne sont guère meilleures à l'égard des plus précaires. Doit-on se préparer à sortir les stylos ?

## ESPIONNAGE PRIVÉ GÉNÉRALISÉ

Au prétexte de lutter contre les abus, la chambre basse a donné suite à une motion déposée par l'UDC permettant aux assurances de mandater des détectives privé-e-s afin d'espionner les assuré-e-s. Sont concernées les assurances maladie et accident, l'assurance invalidité, les prestations complémentaires et l'assurance-chômage. Sur simple soupçon, un-e dirigeant-e d'une de ces assurances pourra décider de procéder à des enregistrements vidéo et sonores de nos faits et gestes dans tous les lieux « visibles depuis un lieu librement accessible ». En clair, si vous êtes malade, accidenté-e, invalide ou au chômage, il vaudra mieux ne plus sortir de chez vous et même fermer vos volets si votre cuisine est visible depuis la rue.

## DEUX POIDS DEUX MESURES

Cette violation de la sphère privée est d'autant plus hallucinante qu'elle pourra être décidée sans contrôle judiciaire, alors que la Police ne peut y procéder sans autorisation d'un juge, et uniquement dans les lieux



publics. Mais qu'à cela ne tienne, la protection de la sphère privée, pourtant si chère au PLR et à l'UDC lorsqu'il s'agit de protéger le secret bancaire et fiscal, ne vaut manifestement rien à leurs yeux lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux travailleurs-euses dans le besoin.

Et tandis que cette droite aux relents totalitaristes (oui, osons le mot) s'acharne inlassablement à débusquer les quelques dizaines de millions de prestations sociales indûment touchées, les patrons-voyous qui s'adonnent aux faillites frauduleuses en laissant les salarié-e-s sur le carreau et des ardoises aux assurances sociales qui se chiffrent en milliards, eux, ne sont pas inquiété-e-s.

## HARO SUR LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans son projet de révision de la loi sur les prestations complémentaires AVS/AI, le Conseil fédéral visait à « éliminer certains effets pervers » tout en « maintenant le niveau des prestations ». Les mesures concrètes

proposées jetaient déjà un doute sérieux sur le résultat. Entre la réduction de la prise en charge des primes maladie d'une part et l'augmentation du montant du loyer pris en compte dans le calcul d'autre part, le projet du Conseil fédéral aboutissait à déjà à un solde de 300 millions d'économie sur le dos des rentiers-ères AI et AVS les plus précaires.

Si le Conseil des Etats avait réduit cette économie à 260 millions, le Conseil national, lui, a sonné la charge contre les invalides et les retraité-e-s. Avec diverses mesures, le montant des prestations complémentaires sera rabaissé, et seront exclu-e-s du droit aux prestations toute personne ayant constitué un petit bas de laine de 100 000 frs au cours de sa vie laborieuse. Avec cette logique et à ce rythme-là, il faudra bientôt de se présenter en guenilles pouilleuses, si possible à genoux, pour prétendre à des prestations qui rappelons-le, viennent pallier l'insuffisance notoire des rentes AVS et AI. **◆**

Davide De Filippo

## COUPES BUDGÉTAIRES EN VILLE DE GENÈVE

Pour la seconde fois, les Genevoises et les Genevois ont refusé en bloc les coupes imposées par la majorité de droite du Conseil municipal de la Ville de Genève. Cela démontre la volonté populaire de maintenir la qualité du service public, d'aider les plus fragilisé-e-s, de soutenir la culture ainsi que de perpétuer une tradition humaniste. Un vote clair à plus de 60 % qui refuse le démantèlement des prestations municipales et ce programme d'austérité injustifié. Toujours sous le régime des douzièmes provisionnels, le conseil municipal doit tirer les leçons de ces votations et adopter enfin un budget pour 2018 permettant à l'administration municipale de fonctionner normalement. **◆ VB**

## NON MASSIF À « NO BILLAG »

C'est clair et net : 71,6% de NON à l'initiative « No Billag », dont les effets auraient saccagé les médias de service public et mis au chômage des milliers de travailleurs-euses.

Et pourtant, ce dimanche 4 mars a pris une tournure surréaliste à peine les premiers résultats tombés : une succession de prises de paroles de politicien-ne-s de droite devant les micros (de ces médias de service public) exigeant de saigner la SSR, couronnée par l'annonce par sa direction d'une cure d'amaigrissement de 100 millions de francs. C'est à se demander à quoi aurions-nous eu droit avec un résultat moins net, ou pire encore une acceptation de l'initiative.

La lutte pour la défense du service public est donc loin d'être terminée. **◆ DDF**

## DAVANTAGE DE LOGEMENTS AU PETIT-SACONNEX

Deux cents logements pourront être construits au Petit-Saconnex. Les électrices-trices de la Ville de Genève ont refusé le référendum déposé contre la construction de nouveaux logements dans cette zone. Le SIT se félicite de ce résultat, tant il est vrai que la pénurie de logements ne pourra être résorbée sans passer également par une légère densification de la zone villa, qui occupe 60 % des surfaces construites pour ne loger qu'environ 10 % de la population. **◆ DDF**

## PAPYRUS

# 1093 personnes régularisées

Avec plus d'un millier de sans-papiers régularisé-e-s, le bilan de l'opération Papyrus après une année est prometteur.



Photo © Eric Roset

**Bilan** • A l'heure de tirer un premier bilan, les partenaires du projet, autorités, associations et syndicats, se félicitent des premiers effets positifs du projet. Pour les personnes concernées bien sûr, mais également en termes de lutte contre le travail au noir et de contrôle du marché du travail. Depuis une année maintenant, le SIT, qui a été partenaire du projet dès son origine, a engagé des moyens importants pour participer à la réussite du projet, avec l'espoir assumé qu'il devienne à l'avenir pérenne.

## INFORMATION, SOUTIEN ET CONSEILS

L'annonce de l'opération Papyrus en février 2017 a soulevé un immense espoir parmi les personnes sans statut légal et la grande soirée organisée par les associations et syndicats le 28 février 2017 au

Palladium pour les informer des conditions de la régularisation a rassemblé près de 2000 personnes dans une ambiance où l'émotion était palpable. De nombreuses séances d'information ont suivi. Les associations et syndicats, avec l'aide de bénévoles et de militant-e-s, ont mis sur pied des centaines de permanences au cours desquelles ont été données plus de 4500 consultations. Pour le SIT, c'est ainsi plus de 2000 personnes qui ont été reçues, conseillées et défendues. A ce jour, le syndicat a déposé près de 270 dossiers de régularisation concernant près de 450 personnes. Ce travail d'information a porté ses fruits puisqu'au début de l'opération environ la moitié des personnes correspondait au « profil Papyrus » (nombre d'années de séjour, emploi, indépendance financière, bonne intégration

et casier judiciaire vierge), alors qu'aujourd'hui plus de 75 % de celles et ceux qui viennent dans les permanences sont éligibles.

## INTENSE ACTIVITÉ SYNDICALE

Le SIT s'est engagé depuis de longues années pour une régularisation des sans-papiers mais aussi pour la défense de leurs droits. Droit à un salaire digne, droit à des conditions de travail correctes, droit à la formation et aux assurances sociales. Avec l'opération Papyrus et sa connaissance des secteurs concernés tels que l'économie domestique, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture ou encore la construction, le syndicat a pu intervenir à de nombreuses reprises cette année en faveur de travailleuses et travailleurs exploité-e-s parfois depuis de longues années, récupérant des centaines de milliers de francs d'arriérés de salaire mais aussi de cotisations sociales impayées ou détournées. Avec la possibilité d'obtenir un statut, ces travailleurs et travailleuses de l'ombre ont aussi obtenu une nouvelle arme pour faire respecter leurs droits sans crainte d'être menacés d'expulsion. Rien que pour cela, Papyrus constitue une avancée formidable.

## RECU DU TRAVAIL AU NOIR

L'OCIRT a constaté un autre fait très positif. Depuis le lancement de Papyrus et la campagne « Le travail au noir ça se paye cash », lancée en avril 2017, les inscriptions des employeurs de l'économie domestique au Chèque-service ont augmenté de 36 % entre fin 2016 et fin 2017, alors que la masse salariale annoncée a bondi de 23 %. Cette augmentation des recettes est profitable à l'ensemble de la collectivité et des assurances sociales, notamment à l'AVS.

Signalons enfin que les autorités ont annoncé le lancement d'une plateforme internet, appelée Ménage Emploi, qui vient parachever le dispositif des mesures d'accompagnement. Il s'agit d'un service inédit dans le secteur de l'économie domestique qui permettra désormais de mettre en relations des candidat-e-s à un emploi avec des employeurs soucieux de respecter leurs obligations légales. ♦

Thierry Horner

## SANS-PAPIERS

# Une commission du Conseil National à la dérive

Alors qu'à Genève, on sort de l'hypocrisie avec l'opération Papyrus, à Berne on y plonge jusqu'au cou avec une motion scélérate.

**Scandale** • Le 26 janvier dernier, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a déposé une motion, adoptée par 17 voix contre 8, intitulée « Pour une législation cohérente sur les sans-papiers ». La motion invite le Conseil Fédéral à proposer des mesures en vue notamment de ne plus permettre aux personnes sans statut d'avoir droit aux prestations des assurances sociales, en particulier de l'assurance-maladie

et de l'AVS, et de faciliter l'échange des données entre les organes étatiques afin que les écoles puissent signaler les enfants concerné-e-s aux autorités.

Outre une sensation de nausée qui nous prend à la lecture de cette motion, c'est également un sentiment de consternation par tant de méconnaissance des réalités venant de la part de parlementaires. Le fait d'exclure les travailleuses sans statut légal des assurances sociales

est un non-sens absolu. En termes de protection des travailleuses concerné-e-s, mais également en termes de lutte contre le travail au noir. En repoussant les sans-papiers dans l'illégalité totale, ce sont en effet des centaines de millions de francs supplémentaires qui vont échapper aux assurances sociales.

En leur supprimant le droit à l'assurance-maladie, ce seront des dizaines de milliers de personnes qui seront

frappées par une extrême précarité. Et un jour ou l'autre, c'est à un problème grave de santé publique auquel nous allons devoir faire face, avec des conséquences financières bien plus élevées et à la charge exclusive des cantons.

La proposition de dénoncer les enfants aux autorités par les institutions scolaires se passe de longs commentaires. Outre le fait qu'elle est contraire à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, elle est totalement ignoble et nous fait penser aux temps sombres des « enfants du placard ». Nous l'aurons compris : cette motion doit être combattue par toutes les forces progressistes de ce pays et retourner définitivement dans les poubelles de l'UDC, d'où elle n'aurait jamais dû sortir. ♦ TH



## CAISSES DE PENSIONS PUBLIQUES

# Combats pour défendre les retraites

Mises sous pression par les exigences fédérales et par la droite qui rêve de les démanteler, les caisses de pensions publiques sont dans l'œil du cyclone. Résistances.

**CPEG** • Pas suffisant. Lors de la dernière assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat du secteur subventionné, les organisations représentant le personnel se sont prononcées à l'unanimité contre un protocole d'accord proposé par le Conseil d'Etat. Celles-ci ont considéré que les éléments contenus dans ce protocole, bien qu'améliorant le projet de loi initial du Conseil d'Etat sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), ne permettent pas de garantir le maintien du niveau des rentes pour les 46 000 assuré-e-s actifs-ves affilié-e-s. Pour le SIT et le Cartel, dans la balance entre le contenu de protocole et le projet de loi alternatif déposé par le PS, les Verts, Ensemble à gauche et le MCG, c'est encore ce dernier qui l'emporte. La balle est donc de retour dans le camp du Conseil d'Etat, et, *in fine*, dans celui du Grand Conseil qui aura le dernier mot sur les différentes propositions de financement additionnel de la CPEG.

### PROJETS DE LOI CONCURRENTS

Pour rappel, les deux projets de loi concurrents répondent à la baisse du taux technique imposée en 2016 et doivent respecter l'obligation de capitalisation imposée par la droite lors de la révision de


la loi fédérale sur les caisses de pension publiques entrée en vigueur en 2012. Le projet de loi 12188, élaboré par le Conseil d'Etat, propose une capitalisation plus rapide que celle décidée en 2013, mais exige le passage en primauté de cotisations, ce qui impliquera des diminutions de rentes pour les futurs retraité-e-s, ainsi que des changements substantiels dans le plan de financement, notamment dans le mode de répartition des cotisations entre employeurs et employé-e-s.

Le projet de loi 12228 est quant à lui issu des rangs de l'Alternative et du MCG. Il maintient le statu quo en termes de plan de prestations et propose un financement mixte entre le modèle de « prêt croisé » proposé par le Conseil d'Etat d'une part, et d'autre part la cession de terrains constructibles, notamment du secteur Praille-Acacias-Vernets, afin d'y construire du logement, comme le prévoit l'initiative populaire déposée par le Cartel et l'Asloca.

### NÉGOCIATIONS ET MOBILISATION

Alors que le Cartel s'est déclaré ouvert aux négociations dès le début, les appelant même de ses propres vœux, il aura fallu que le projet de loi 12228 soit déposé au Grand Conseil et l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement »

déposée auprès du Service des votations, pour que le Conseil d'Etat fasse enfin quelques pas en directions des demandes du Cartel. Malheureusement, le protocole d'accord proposé n'entre en matière quasiment que sur les mesures transitoires, et laisse encore trop de revendications sans réponses: le maintien du niveau de rentes n'est pas assuré pour l'ensemble du personnel affilié, les rentes invalidité et survivant-e-s sont gravement menacées, la couverture des rentes ouvertes ainsi que la marge générale de pilotage de la caisse demeurent insuffisantes, et le nouveau régime de cotisations est inacceptable (cotisations différenciées selon l'âge et les capacités financières, et répartition entre employeurs et employé-e-s insatisfaisante).

N'oublions pas que le personnel a déjà consenti à des efforts substantiels lors de la création de la CPEG. Il s'agit donc de ne pas laisser tomber les acquis et d'exiger le maintien des rentes. Dans ces conditions, le SIT et le Cartel appellent le personnel à se mobiliser le 22 mars à 17h à la Treille afin de faire entendre les revendications du personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés aux député-e-s du Grand Conseil. 

Maimouna Mayoraz



# Remède de cheval pour caisse en bonne santé

La résistance s'organise contre le saccage du plan de prévoyance de la caisse de pension du personnel de la Ville de Carouge.




**Carouge** • Le personnel de la Ville de Carouge a été informé par les représentant-e-s de la caisse de pension de la volonté de changer son plan de prévoyance. En raison d'un changement des bases techniques, le comité de la caisse prédit la pire et propose des réductions de

prestations massives. Caisse actuellement en primauté des prestations, elle prévoit un âge de la retraite à 62 ans avec 38 ans de cotisations, un objectif de rente à 76 % du dernier salaire assuré et une cotisation de 25,2 % répartie à raison d'un tiers pour les employé-e-s et deux tiers

pour l'employeur. La cotisation est uniforme pour toutes les classes d'âge. La caisse de pension affiche des résultats solides, en comparaison avec d'autres caisses publiques. Fin 2016, le taux de couverture était de 111,9 %, soit une situation tout à fait enviable. Et les résultats 2017 ne

sont pas encore publiés, année qui a été excellente pour les caisses de prévoyance. Bénéficiant de la garantie de la commune de Carouge, elle atteint actuellement plus que largement les objectifs de couverture exigibles pour les caisses publiques suite aux changements LPP intervenus en 2012.

## NON AUX MODÈLES PROPOSÉS

Le comité veut changer de plan en s'inspirant du privé avec le passage à la primauté de cotisation, un âge de la retraite prolongé à 64 ou 65 ans, une hausse de la cotisation et une cotisation qui dépend de l'âge des assuré-e-s, un objectif de rente abaissé à 50-60 %, le financement de prestations plus avantageuses entièrement à la charge des assuré-e-s. En d'autres termes, travailler plus longtemps pour moins de rentes dans un système qui désavantagerait les plus âgé-e-s et les petits revenus. Le SIT appelle à la mobilisation du personnel contre une dégradation inacceptable des retraites. S'il y a lieu d'adapter les bases techniques, le Ville de Carouge doit recapitaliser la caisse comme l'ont fait en 2014 toutes les autres communes pour assurer les retraites du personnel. Rappelons que Carouge se distingue aussi en étant la seule commune du canton, avec celle de Soral et de Gy, à ne pas être intégrée à CAP-Prévoyance. Une caisse de pension en primauté des prestations avec un objectif de rente de 70 %, une cotisation de 24 % à raison de 1/3 employé-e-s et 2/3 employeur. De quoi envisager d'autres solutions. 

Valérie Buchs

## Un facteur déterminant : la mobilisation

Soumises aux mêmes contraintes, les rentes de Publica et de la CPEV connaissent un sort différent.


**Lutte syndicale** • La dégradation des perspectives théoriques de rendements à long terme a également mis en difficulté d'autres caisses publiques. On peut notamment citer Publica, la caisse de compensation des employé-e-s de la Confédération, et la CPEV assurant la fonction publique vaudoise. Bien que soumises aux mêmes obligations par la loi fédérale, l'une a fini par baisser les rentes tandis que l'autre a repoussé la mise en œuvre d'un plan d'assainissement et ouvert la négociation avec les représentant-e-s

du personnel. Quelle différence ? L'ampleur de la mobilisation.

Pour Publica, les organisations syndicales parlent d'une baisse de prestations de 2,8 à 5 % pour les personnes âgées de moins de 60 ans. En baissant le taux de conversion de 5,65 % à 5,09 % (une baisse d'environ 10 % des rentes annuelles des assuré-e-s) avec des mesures transitoires permettant de limiter les pertes pour les salarié-e-s de plus de 40 ans. Les associations syndicales du personnel de la Confédération regrettent dans un

communiqué du 31 janvier 2018 que « le Parlement ait laissé les employé(e)s de la Confédération dans la tempête ».

Alors que les employé-e-s de la Confédération subissent une baisse drastique de leurs rentes, les employé-e-s de la fonction publique vaudoise ont arraché une victoire d'étape. Menacée par le comité de la caisse et le Conseil d'Etat d'un rallongement des années de cotisations (38 à 40 ans) et d'une augmentation de l'âge de la retraite de 2 ans, la fonction publique est descendue dans la rue, massivement. Le 25 janvier, 1 000 personnes se sont mises en grève et 6 000 ont manifesté sous les fenêtres du Grand Conseil vaudois. Résultat : un plan d'assainissement repoussé à 2021 et l'ouverture d'un espace conséquent de négociation avec le personnel.

Il semblerait donc que même dans le minuscule espace laissé par la loi fédérale, en matière de prévoyance vieillesse, la lutte paie également. 

Maimouna Mayoraz

## CONSTRUCTION ET NETTOYAGE

# On efface tout et on recommence

Enième cas de faillite frauduleuse, avec cette fois-ci détournement d'Allocations de retour à l'emploi. Avec le SIT, les travailleuses se mobilisent.

**Détournement** • Fin janvier, deux frères, administrateurs d'Inter-global Sàrl licencient l'ensemble du personnel, treize nettoyeurs-euses et parqueteurs, pour la fin février. Du même coup, les salaires de janvier et février restent impayés mais les patrons continuent à envoyer les ouvriers sur des chantiers. Le comble? L'Office Cantonal de l'Emploi verse des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) pour trois des travailleuses. 2000 frs par mois pour chacun-e, dont ils-elles ne voient pas la couleur depuis le début de l'année. Les employé-e-s le savent: les patrons trichent. Face à tant d'irrespect, cinq d'entre eux-elles tirent la sonnette d'alarme. Le 23 février dernier, ils-elles se mobilisent pour exiger de leurs patrons qu'ils leur versent les arriérés de salaire, se montant à 60 000 frs pour les cinq travailleuses mobilisé-e-s.

## DES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

Ces deux frères ont bien compris les faiblesses du système. En voyant s'accumuler les retards de paiement auprès des fournisseurs, et en difficulté avec certains de leurs clients, ils préparent leur sortie, sur le dos des travailleuses. Au moment du licenciement, ils proposent instantanément des contrats dans une nouvelle société: Millenium Services Sàrl. La plupart des employé-e-s ont refusé, mais quelques-un-e-s, pris-es à la



gorge, se voient forcé-e-s d'accepter. Inter-Global accumule aujourd'hui près de 45 000 frs de poursuites, ils n'auraient pas payé les loyers de leur arcade depuis deux mois. Nous apprendrons même qu'une grande entreprise de la place les a dénoncés pénalement lorsqu'ils ont découvert

qu'Inter-global installait du matériel de pacotille sur leurs chantiers, qu'ils leur facturaient au prix fort. La société ne se relèvera pas. On efface donc l'ardoise et on recommence dès maintenant avec Millenium Services Sàrl, qui facture déjà certains travaux réalisés par les employé-e-s d'Inter-global.

## MOBILISATION DU PERSONNEL

Dans les bureaux du Grand-Saconnex, les patrons refusent de négocier. Le lien est vite établi: une camionnette de Millenium Services, la nouvelle société, trône déjà sur le trottoir d'en face, rutilante comme la Lamborghini que possède un des frères Sahiti. Après contrôle des plaques, il s'avère que ce véhicule de luxe d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs est enregistré au nom de... la société Inter-Global Sàrl! Ultime affront aux travailleuses lésé-e-s. Le syndicat dit, pour la énième fois, stop à la triche organisée, stop au détournement de fonds publics, stop à l'exploitation de travailleuses et travailleurs déjà très précarisé-e-s! Des plaintes sont d'ores et déjà parties: l'une auprès du Procureur général, l'autre auprès de l'Office Cantonal de l'Emploi pour que ce dernier exige le remboursement des ARE indûment perçues, d'un montant de près de 80 000 frs, dont une partie a été détournée.

## 28 000 FRANCS RÉCUPÉRÉS

Parallèlement, le SIT a déposé des demandes auprès du Tribunal des Prud'hommes et intervient auprès de tous les clients d'Inter-Global Sàrl pour exiger de leur part qu'ils bloquent tout versement en suspens au profit des travailleuses concerné-e-s. Grâce à ce biais, l'entreprise générale BEG SA a accepté de bloquer le paiement d'une facture de 28 000 frs pour épouger en partie les salaires impayés au moyen d'une cession de créances. Face à des éléments si accablants, l'avocat de la société n'a pas eu d'autre choix que de se montrer plus coopératif que ses clients. ♦

Camille Layat

## EMS

# Sous-traitance limitée

Suite à la lutte des salarié-e-s des EMS, le Conseil d'État a adopté une modification réglementaire visant à limiter les externalisations dans les EMS.

**Sous-enchère** • Au mois d'octobre 2017, le personnel hôtelier des EMS Notre-Dame et Plantamour a initié une grève face aux velléités d'externalisation de la direction. Les conditions de travail du personnel auraient été fortement péjorées en cas d'externalisation, avec notamment des pertes de salaires de plus de 1000 frs par mois. Les salarié-e-s des autres EMS du canton avaient alors apporté un fort soutien à ce mouvement. La lutte syndicale a permis la mise sur pied d'un groupe de travail composé des syndicats et des faitières patronales par le Département

de l'emploi, des affaires sociales et de la santé afin de négocier une issue à cette problématique pour l'ensemble du secteur. Ces négociations ont abouti à une modification du Règlement d'application de la loi sur les établissements pour personnes âgées, qui limite le champ de la sous-traitance dans les EMS.

Dorénavant, seules les activités liées à la confection des repas ou à l'entretien du linge, prestations qui sont déjà largement sous-traitées aujourd'hui, pourront continuer à l'être. Toutes les autres prestations, des soins à l'hôtellerie, en passant par

l'animation, ne pourront plus être externalisées à l'avenir. Les EMS qui auraient déjà procédé à de telles sous-traitances disposent de trois ans pour se mettre en conformité. La mobilisation a donc permis de limiter les économies faites sur le dos du personnel.

Néanmoins, nous regrettons que la sous-traitance des cuisines et du traitement du linge, contre laquelle nous nous sommes toujours battu-e-s, continue d'être autorisée. Au minimum, en cas de sous-traitance, le personnel devrait continuer d'être soumis à la Convention collective de travail (CCT) des EMS. Cependant, cela ne sera pas le cas avec la modification réglementaire adoptée par le Conseil d'État et nous le déplorons. Dans un secteur subventionné, tel que celui des EMS, l'ensemble du personnel devrait bénéficier des mêmes conditions de travail et non pas être soumis à plusieurs CCT différentes impliquant d'importantes différences salariales notamment. ♦

Sandra Froidevaux

## RESTAURATION

# Licenciée en raison de sa grossesse, elle lutte pour ses droits !

Un cas grave de discrimination, qui par ailleurs, révèle les travers de l'hôtellerie-restauration, un secteur qui surexploite les travailleuses.

**Egalité** • Maria\* travaille à mi-temps en tant que cuisinière et serveuse dans le bar « Au tour d'un verre », pour un salaire de 1750 frs mensuels. Maria est très impliquée et polyvalente dans son travail. Les soucis commencent lorsque le bar ferme pendant un mois pour travaux, ce qui laisse Maria sans salaire du jour au lendemain, et avec une promesse de réengagement dès que possible. Elle contacte régulièrement son patron pour reprendre son poste, mais il ne lui fournit que quelques heures de ménage, toujours sans lui verser son salaire contractuel. Ceci est tout simplement inadmissible, le patron est tenu par le Code des obligations de verser leurs salaires aux employé-e-s en cas d'empêchement de travailler. Mais ceci n'est que le début des problèmes...



droit. Des démarches plus officielles s'enclenchent alors, qui amènent le patron à reconnaître ses obligations. Mais Maria accouche prématurément en août, et ne peut donc reprendre son poste. Les certificats médicaux sont envoyés à son patron, qui ne daigne pas les transmettre à l'assurance perte de gains. Cette attitude je-m'en-foutiste perdure: Maria ne peut pas toucher ses allocations perte de gain maladie, ses allocations maternité, ses allocations familiales et son allocation de naissance. Avec le soutien du personnel hospitalier et du SIT, une aide

de l'Hospice général a pu être obtenue en novembre, ce qui lui permet de payer l'essentiel de ses factures.

## UNE ACTION QUI PORTE SES FRUITS

Une fois le bébé de Maria sorti de l'hôpital, une action syndicale a pu être menée le 22 février. Drapeaux en main, et armé-e-s d'une solidarité à toute épreuve, militant-e-s du SIT, collègues et amies se sont jointes à Maria devant le bar pour réclamer ses salaires impayés depuis mai, soit près de 15 000 frs, une indemnité

pour tort moral en raison du licenciement abusif et de ses conséquences, et que le patron remplisse ses obligations administratives de sorte que la famille puisse toucher ses allocations. Notre action a permis de rencontrer le patron et d'enfin se mettre à la table des négociations afin de pouvoir trouver un accord satisfaisant pour la travailleuse.

## UN SECTEUR DE FEMMES WORKING-POOR

Maria a pu faire reconnaître la grave discrimination qu'elle a subie, et a pu témoigner de la précarité à laquelle les femmes sont particulièrement exposées. L'hôtellerie-restauration, avec son misérable salaire minimum de 3417 frs, est un secteur particulièrement marqué par la pression à la flexibilité, par des horaires de travail éreintants, par un taux de chômage élevé, par la non-valorisation de l'expérience, par la pression liée aux autorisations de séjour, etc. A cela s'ajoutent les inégalités entre les femmes et les hommes. Etre une femme dans ce secteur est synonyme de contrats précaires, de peu de temps pleins, de salaires rarement suffisants pour vivre dignement, et d'une plus grande difficulté à faire respecter le cadre légal de la branche. Les patrons considèrent bien souvent qu'ils peuvent se comporter comme bon leur semble avec leurs employé-e-s, ce d'autant plus lorsque ce sont des femmes. Un salaire minimum légal serait une véritable avancée pour faire reculer le sexisme et la précarité dans l'hôtellerie-restauration. ♦

\*prénom d'emprunt  
Marlene Carvalhosa Barbosa

## ADMINISTRATION CANTONALE

# Coup de force aux Services informatiques de l'Etat

Le DSE a décidé de revoir toutes les fonctions à la DGSI. L'urgence et la méthode provoquent inquiétudes et protestations du personnel, qui fait appel au syndicat.

**Réorganisation** • La direction générale des services informatiques (DGSI), dépendant du département de la sécurité et de l'emploi (DSE), impose une révision de toutes les fonctions et cahiers des charges de l'ensemble du personnel. Au prétexte premier de l'obsolescence des cahiers des charges et des fonctions d'informaticien-ne-s, tout le personnel, plus de 480 personnes, va être rangé dans des nouvelles fonctions, dont certaines se retrouvent dévaluées de 8 classes. La DGSI et le DSE ont annoncé cela

fin 2017 avec entrée en vigueur en avril. Mis devant le fait accompli et inquiet, le personnel a tenu des assemblées et a mandaté le SIT pour exiger des explications et des garanties.

La méthode choisie par le département ressemble furieusement à un test de mise en œuvre du projet SCORE avant l'heure: cahiers des charges inconnus envoyés à l'Office du personnel de l'Etat pour analyse, collocation de ces derniers dans la grille salariale selon des critères peu transparents, et infor-

mations individuelles aux concerné-e-s qu'une fois la décision déjà prise, sans possibilité ni de recourir ni de se déterminer en toute connaissance de cause sur les conséquences d'un éventuel refus.

Pour faire entendre ses craintes, le personnel a manifesté le 22 février sous les fenêtres de la DGSI. Objectifs: au moins obtenir des garanties collectives écrites concernant l'absence de baisses de salaires, avoir le droit de s'opposer à la collocation de la hiérarchie sans mesure de rétorsion, un vrai droit d'être entendu, trouver des solutions, repousser la réorganisation. La garantie orale ou les consignes de M. Maudet ne suffisent pas. Cette manière de gérer le personnel refusant tout accord écrit est arrogante. La première dénonciation du personnel et un préavis de mesure de lutte ont permis de s'acheminer vers quelques garanties écrites. En effet, la mobilisation permet d'initier une concertation, un débrayage préavisé a été suspendu dans l'attente de garanties suffisantes. ♦

Françoise Weber

## MILITANTISME

# Mai 68, c'est aussi notre histoire

Il y a cinquante ans, Mai 68. Une lame de fond, dans laquelle est née une nouvelle manière de penser et de mener l'action syndicale.

**Héritage** • L'an 1968 a été dans le monde entier une année sortant de l'ordinaire. S'il est vrai que Mai 68 a été en France quelque chose d'étonnant et de détonnant, cela ne saurait occulter le contexte général. Mai 68 est certainement un emblème de ces années, mais ne peut à lui seul les représenter et les résumer. Comme la prise de la Bastille le 14 juillet n'est que le symbole de la révolution française sans en être le moment le plus important. Ce qui est important c'est ce qu'il y a eu avant et après, c'est l'évolution politique et sociale qui a permis les événements et leur a donné ensuite une influence qui se sent encore aujourd'hui.

Mai 68 a changé la façon de militer, d'agir dans le champ social, politique et syndical. Mais, comme dans la nature, il n'y a pas un passage brutal de la nuit au jour. Il y a eu un mûrissement, une montée du militantisme, des conditions objectives pour qu'éclatent les événements. Les militant-e-s ne sont pas sortis du néant. Mai 68 les a accompagné-e-s, transformé-e-s, radicalisé-e-s, mais pas créé-e-s.

La coïncidence, dans une seule année, de tant d'événements importants, de tous ordres, tant sociaux et politiques que culturels, et partout



Manif d'étudiant-e-s sur le pont du Mont-Blanc en Mai 68.

dans le monde, n'en est justement pas une... de coïncidence. La marmite bouillait depuis longtemps quand son couvercle a sauté. Mais il est vrai qu'on a pu croire longtemps que la vapeur retomberait avant. 1968 a été une marque visible et tangible d'un mouvement plus profond, plus long.

## A CÔTÉ DES PAVÉS ...

Si la révolte estudiantine a tenu le devant de la scène, il faut se garder d'oublier non seulement la formidable grève générale française (plus

de 10 millions de grévistes), mais l'impact que cela a eu sur le mouvement ouvrier. C'est, au niveau syndical, le résultat le plus probant : en France, à côté de la satisfaction de revendications immédiates (comme la hausse du SMIC), les accords passés en 68 voient la reconnaissance du fait syndical dans l'entreprise, des droits syndicaux et des travailleurs-euses.

## EN SUISSE AUSSI

Les événements spectaculaires de France ne furent pas sans influence

sur les pays voisins. Mais il serait erroné de croire en un phénomène d'exportation. En Suisse, le débat sur la démocratisation des études, l'insécurité de nombreux jeunes quant à leur devenir n'étaient pas nouveaux. Avant même d'entendre parler d'un remue-ménage dans les universités françaises, des mouvements avaient eu lieu dans les écoles et les universités de la plupart des villes.

Mai 1968 ne fut pas en Suisse qu'une affaire d'intellectuel-le-s. Le syndicalisme suisse n'en a pas été chamboulé immédiatement, mais des effets à long terme s'y sont fait sentir - aujourd'hui encore. De même, la transformation des mentalités mena à la naissance ou au renforcement de mouvements tiers-mondistes, de solidarité entre Suisses et étrangers-ères, antimilitaristes, écologistes au sens large, pour des lieux autonomes pour les jeunes ... et la naissance du MLF.

Et Mai 68 est entré dans notre conscience syndicale pour y développer la démocratie syndicale, la lutte anti-hiérarchique, contre l'exclusion et contre toutes les discriminations, le refus des interdits, le droit d'expression des salarié-e-s, les groupes syndicaux dans l'entreprise, la volonté de changer qualitativement le travail et la vie (au-delà des conditions matérielles). Et cela sans compter l'apport au syndicalisme du nouveau militantisme né alors qui a fortement contribué à modifier et actualiser l'action syndicale. ♦

Georges Tissot

## Antimilitarisme et renouveau syndical à Genève

Bien que cela soit souvent ignoré, Genève a également connu son Mai 68. Sous le signe de l'antimilitarisme et du renouveau syndical.

**Mouvement ouvrier** • Ce qui se passait en France apparut comme une sorte de porte-drapeau. Les mouvements universitaires prirent alors en Suisse une forme se rapprochant de celle de la France... tout en restant bien suisses! Mais les manifestations de soutien à la France furent nombreuses.

Rappelons pourtant que le déclencheur des plus grandes manifestations, à Genève, ne fut pas d'emblée en lien avec l'enseignement, mais d'abord la suite de manifestations contre la guerre du Vietnam et une révolte contre l'organisation de « Journées de la défense nationale » conçues pour promouvoir l'armée. Tant et si bien que ces journées furent perturbées, et qu'une année plus tard eut lieu en réponse

une très importante « Semaine de la paix », réclamée par un autocollant porté en Mai 68.

Furent mises en évidence les carences du syndicalisme de l'époque : organisations bureaucratiques occupées à ne défendre que « l'aristocratie ouvrière » (masculine, évidemment!), confondant souvent compromis social et compromission, non intéressées à défendre les travailleurs-euses des secteurs précaires – la plupart du temps à majorité immigrée (hôtellerie-restauration, nettoyage) ainsi les nouvelles catégories de salarié-e-s issu-e-s de la tertiarisation de l'économie.

Les syndicats vont redevenir un lieu essentiel de débat et de clarification du mouvement

ouvrier. A Genève, des militants-es de gauche et d'extrême-gauche vont trouver cet espace dans des syndicats de l'USS qui se démocratisent et dans le SIT (alors syndicat chrétien). Celui-ci s'était illustré en Mai 68 dans deux long communiqués de soutien très explicites, dont voici un seul petit extrait :

« Cet immense mouvement (...) qui remet en question nos structures capitalistes est le signe que les travailleurs, les apprentis et les étudiants prennent conscience de leur état de dépendance et d'oppression et comprennent que, étant unis, ils peuvent construire un monde plus juste et plus solidaire. » ♦

GT



## EGALITÉ

# Que la honte change de camp !



**Le SIT s'associe au lancement d'une pétition demandant des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement sexuel. Entretien avec Véronique Ducret.**

**Harcèlement** • Membre du SIT depuis plus de 30 ans, Véronique Ducret est co-fondatrice et directrice du 2<sup>e</sup> Observatoire, un institut de recherche et de formation sur les rapports de genre et un centre de compétences en matière de harcèlement au travail et à l'école. A l'occasion du lancement de la pétition « Que la honte change de camp ! » par diverses associations de défense des droits des femmes, ainsi que le SIT, SITinfo s'est entretenu avec elle.

## Véronique, que demande cette pétition ?

Il s'agit de traduire en actes concrets la colère qui a éclaté au grand jour avec l'affaire Weinstein. La pétition demande aux autorités politiques genevoises de former les professionnel-le-s de la Police, de la Magistrature, des milieux médicaux, sociaux et éducatifs aux questions des violences

liées au sexe et à l'identité de genre. Elle demande d'obliger toutes les entreprises à se doter d'un règlement interne en matière de prévention du harcèlement sexuel, à l'Ecole d'augmenter les heures d'éducation sexuelles dans tous les degrés, à l'Etat d'augmenter les subventions pour les associations directement engagées auprès des femmes, de se doter d'une loi contre le sexisme et de prendre des mesures afin de simplifier le dépôt de plaintes pour violences sexuelles. Il s'agit enfin de créer un Observatoire indépendant des violences faites aux femmes.

## Vaste programme, non ?

Oui, mais absolument nécessaire. Pour le mener à bien, la pétition demande dans l'immédiat la création d'un groupe de travail composé des associations concernées, des partis politiques et des

autorités afin de réfléchir à la mise en place d'une stratégie globale et cohérente dans le domaine.

## Les moyens manquent ?

Terriblement. Viol-secours par exemple fait le travail que l'Etat devrait faire, mais avec des moyens totalement insuffisants. Il faut réellement mettre de l'argent public dans ce domaine, et pas uniquement un tout petit peu pour se donner bonne conscience.

## A-t-on constaté plus de dénonciations de cas de harcèlement depuis l'émergence du mouvement #me too ?

Non, mais cela ne métonne pas, et cela ne veut surtout pas dire que les cas de harcèlement sexuel au travail sont peu nombreux. Les femmes se taisent car elles ont peur de ne pas être entendues, d'être dénigrées, culpabilisées, menacées ou de subir des représailles. Pour dire non au harcèlement, les femmes doivent se sentir légitimées à le faire, et ceci dès les premières atteintes, qui commencent toujours par ce que la société considère encore trop comme des « futilités » : blagues et remarques sexistes, allusions déplacées, etc. On n'a pas besoin d'être féministes pour se plaindre de ce genre choses, mais elles sont encore trop admises, banalisées. Tant que la collectivité ne posera pas des limites, les femmes auront de la peine à se défendre.


## D'où la proposition d'une loi sur le sexisme ?

Oui, comme la loi sur le racisme. Entendons-nous bien, l'existence de cette loi n'a pas fait disparaître le racisme, mais elle exprime ce que la collectivité considère comme intolérable. Une loi sur le sexisme participerait donc à légitimer la dénonciation des femmes qui en sont victimes. La honte doit changer de camp.

## A ton avis, quel est le rôle des syndicats dans ce combat ?

Les syndicats accompagnent les victimes dans les procédures qu'elles intentent. C'est primordial mais cela ne suffit pas. Ils doivent continuer, voire renforcer l'action collective et politique visant à améliorer les droits des femmes. Par le soutien à cette pétition bien sûr, ou en tentant d'améliorer la Loi sur l'Egalité, mais pas seulement : lutte contre les bas salaires, pour la réduction du temps de travail, pour une meilleure conciliation entre vie privé et activité professionnelle, pour une répartition des tâches plus égalitaire. Et une nouvelle génération de militantes féministes est en train d'émerger. Des ponts doivent être établis, tout en respectant leur autonomie.

## On évoque à nouveau une grève de femmes

Ça serait bien, celle de 1991 a débouché sur l'adoption de la Loi sur l'Egalité en 1995. Si les syndicats, avec les associations de femmes, la soutiennent et l'organisent, les femmes y participeront, j'en suis sûre. 

Propos recueillis par Davide De Filippo

**SIGNEZ LA PÉTITION  
« QUE LA HONTE CHANGE DE CAMP »  
SUR SIT-SYNDICAT.CH**

## Décisions du SIT et de la CGAS

### LORS DE SA SÉANCE DE FÉVRIER 2018 LE COMITÉ SIT A :

- ♦ Apporté son soutien à l'initiative populaire de l'Alternative sur PF17
- ♦ approuvé les priorités interprofessionnelles 2018
- ♦ fixé les orientations en matière de salaire minimum légal
- ♦ été informé des attaques contre les mesures d'accompagnement et contre les syndicats de la part des partis d'extrême droite
- ♦ dressé le bilan de première année du projet pilote Papyrus
- ♦ discuté de la révision de la loi sur l'égalité entre hommes et femmes (LEg) et préparé les actions du 8 mars

### LORS DE SES SÉANCES DE FÉVRIER ET MARS 2018, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ fait un point sur les actualités syndicales et un panorama des priorités 2018

- ♦ dressé le bilan du Congrès des femmes de l'USS
- ♦ mis en place un groupe ad hoc «droits syndicaux» et commémoration de la grève générale de 1918
- ♦ apporté son soutien au lancement d'une initiative cantonale fiscale sur PF17
- ♦ approuvé le principe d'une cotisation extraordinaire affectée aux campagnes 2018
- ♦ préparé le 8 mars 2018
- ♦ décidé du renouvellement des mandats d'inspecteurs-trices IPE et de la clé de répartition, et procédé à la désignation de deux nouveaux-elles inspecteurs-trices
- ♦ approuvé les orientations sur le salaire minimum légal
- ♦ arrêté les axes revendicatifs du Premier Mai: contre la précarité, salaire minimum légal et égalité salariale.

## AUX MEMBRES DU SECTEUR TERTIAIRE PRIVÉ — FORMATION —

Introduction à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes  
Par **Valérie Buchs**,  
secrétaire syndicale SIT

**Mercredi 25 avril 2018**  
**16 h 30-18 h**

Plus d'informations auprès  
de Marlene C. Barbosa  
022 818 03 00  
mbarbosa@sit-syndicat.ch



**Metro  
Boulot  
Kino**

Saison 2017-2018

# Metro Boulot Kino

**PRESENTE**



**SAIGNEURS**  
UN FILM DE RAPHAËL GIRARDOT & VINCENT GAILLIER  
SORTIE NATIONALE 1<sup>er</sup> MARS 2017

**Saigneurs**  
de Vincent Gaillier et Raphaël Girardot / Documentaire,  
France, 2017 (1h37min)

Le travail. De tous, le pire travail qui soit parce que pénible, dangereux, sous-payé, précaire... le pire qui soit parce que nié par notre société de consommation... le pire travail qui soit est celui de découpeur, triporteur, tueur, désosseur, pareur, saigneur... Autant de spécialités que l'on retrouve dans un abattoir. Le lieu chargé de fantômes, métaphore de cette société qui broie, formate... symbole de ce monde du travail qui cache ses prolétaires et le «sale boulot».

*Projections et discussions sur le thème du travail*

**Discussion :** avec un des réalisateurs.

**Mardi 24 Avril 2018 à 19 h**

**PROJECTION**

**FONCTION  
CINEMA**

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI  
16, rue du Général Dufour,  
1211 Genève 11

[www.metroboulotkino.ch](http://www.metroboulotkino.ch)

metroboulotkino@gmail.com



## caisse de chômage

## SÉANCES D'INFORMATION DU SIT SUR L'ASSURANCE- CHÔMAGE

**Présentation du SIT,  
fonctionnement  
de l'assurance-chômage,  
droits des chômeurs-euses et  
principaux pièges à éviter.**

Prochaines séances :

**Jeudi 17.05.2018, jeudi 2.07.2018,  
jeudi 13.09.2018, jeudi 15.11.2018**  
de 15h à 17h, Grande salle du SIT, dans le jardin



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## OPERATION PAPYRUS

**Régularisation des  
travailleuses et  
travailleurs sans-  
papiers**

### Le SIT ouvre, ses permanences d'information et de constitutions des dossiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

### Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h  
(rez-de-chaussée)**
- **Jeudi de 14 h à 17 h  
(3<sup>e</sup> étage)**
- **Vendredi de 9 h à 12 h  
(4<sup>e</sup> étage)**

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3  
• t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •

## Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT



Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève ?

**Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse :**  
[sitinfo@sit-syndicat.ch](mailto:sitinfo@sit-syndicat.ch)

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source : lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

## DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le SIT propose, à ses membres uniquement, un service des impôts

Déclarations d'impôts, recours et modifications d'acomptes à tarif préférentiel :  
sur rendez-vous en téléphonant  
au 022 818 03 20 de 9 h 30 à 12 h.

Questions impôts et rectification du taux d'imposition des impôts à la source :  
permanence impôts à la source (janvier-mars) le mercredi de 15 h à 18 h au 4<sup>e</sup> étage



# Un 8 mars combatif

Avez-vous remarqué que la ville est remplie de statues de femmes, la plupart du temps partiellement ou complètement dénudées? Ce 8 mars, elles ont donc décidé de prendre la parole, de dénoncer le sexisme dont elles font l'objet, en se rhabillant de tissus ou de pancartes.

Une journée de revendications, faite surtout de femmes et d'hommes en chair et en os, pour revendiquer plus d'Égalité salariale, plus de droits, contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement sexuel qui plonge ses racines dans le sexisme quotidien, contre toutes les discriminations dont les femmes sont encore victimes, partout dans le monde et également à Genève, ici en 2018, sous le regard des statues d'Helvetia et de la République de Genève. 

**Davide De Filippo**



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

## IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Schönborn Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.